

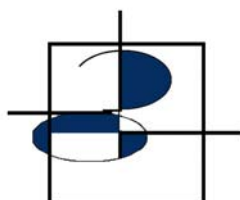
DEPARTEMENT DE LA SOMME

Commune de GENTELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.0

Liste des Servitudes



Céline BOUDARD CAPON Urbaniste Architecte DPLG

1 Ter rue de Verdun - BP 243 - F- 27 002 Evreux CX
Tél – Fax : 02.32.38.01.96 - Email : celine.boudard-capon@wanadoo.fr

Servitudes d'Utilité Publique

Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des loi ou règlements particuliers. Le Code de l'Urbanisme, dans ses articles L126-1 et R 126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est à dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

La liste de ces servitudes, dressée par décret en conseil d'état et annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine.
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.
- Les servitudes relatives à la défense nationale.
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

Les servitudes d'utilité publique, en tant que protectrice des intérêts généraux protégés par d'autres collectivités s'imposent au document d'urbanisme et doivent être annexées à lui.

PREFECTURE DE LA SOMME

Commune de :
GENTELLES

Plan Local d'Urbanisme

PORTER A LA CONNAISSANCE

**LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE et contraintes**

NOVEMBRE 2005



Direction Départementale de l'Équipement de la Somme
V.H.U.- M.U. - Ville Habitat Urbanisme - Mission Urbanisme
CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL, 1 BOULEVARD DU PORT.
BP 2612 - 80026 AMIENS CEDEX 1 - TELEPHONE:03 22 97 21 00 FAX:03 22 97 21 60



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

Commune de : GENTELLES

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Code	Intitulé de la servitude	Légende
ARCHE	: Contraintes relatives aux sites archéologiques. (application possible de l'article R 111-3-2 du code de l'urbanisme. Décret n°77 755 du 7 juillet 1977- article 4). Le permis de construire ne doit pas compromettre la mise en valeur d'un site archéologique et peut être ainsi refusé ou soumis à prescriptions spéciales. Tous travaux susceptibles de porter atteinte à ces gisements doivent être signalés. Les sites sont classés en 3 niveaux : I - gisement présumé de moyenne importance. II - site important. III - site classé.	
EL7	: Servitudes d'alignement.	
GEODE	: Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères. Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.	
I3	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	
I4	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
PT3	: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).	
T5	: Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique ARCHE
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

*Contraintes relatives aux sites archéologiques.
(application possible de l'article R 111-3-2 du code de l'urbanisme. Décret n°77 755
du 7 juillet 1977- article 4).*

*Le permis de construire ne doit pas compromettre la mise en valeur d'un site
archéologique et peut être ainsi refusé ou soumis à prescriptions spéciales. Tous
travaux susceptibles de porter atteinte à ces gisements doivent être signalés.*

Les sites sont classés en 3 niveaux :

I - gisement présumé de moyenne importance.

II - site important.

III - site classé.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

2098

Caractéristiques de la servitude :

*Sites archéologiques sur le territoire communal de GENTELLES (le détail est indiqué
sur le plan ci-annexés).*

1 - grande villa gallo-romaine : A droite du chemin de Blangy - 1981.ZB.12.64-65

Les longs champs - 1981.ZB.8.9

Le fief - 1981.ZC.1-4

Blangy Tronville - ZC.17-19 - 1981 (II)

2 - substructions gallo-romaine : Au bois du Croquet - 1981 - ZB. 32b. 33ab. 34.

*Champs des Bastillons. 55.A à droite du chemin
de Blangy 12b.64.65 (II)*

3 - substructions : Le Cayet - 1981.ZL 5-6 (I)

4 - petites substructions gallo-romaines : Voie Saint Domice - 1981. ZE.38 (I)

5 - Substructions : L'hommelet - 1981 - ZD.14.15 (I)

6 - Bel enclos et traces de fossés curvilignes : Pente du chemin de demuin -1981 -

ZB.40-44.59. , Champ Chaudrons - 1981. ZA.24-29 (I)

7 - Enclos rectiligne : La couquette - 1981. ZB. 35.57.62

Derrière le cimetière. ZB. 29.60. (I)

8 - Petites substructions gallo-romaines : Le fief. ZC. 1.2.

Le Cayet. ZC.8 (I)

Le permis de construire ne doit pas compromettre la mise en valeur d'un site

09/09/2005 11:10:38

Page 2 sur 11



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

*archéologique et peut être ainsi refusé ou soumis à prescriptions spéciales.
Les informations concernant les sites archéologiques recensés sont à considérer
comme un simple état d'avancement des connaissances n'excluant en rien la
possibilité de découvertes ultérieures.*

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service régional de l'archéologie

5 rue Henri Daussy

80040 Amiens Cédex 1

03.22.97.33.45



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique EL7
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

Servitudes d'alignement.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

604

Caractéristiques de la servitude :

Liste des Plans d'Alignement approuvés de Gentelles:

- 1 - Rue Sadi Carnot : Approuvé le 18/05/1909
- Rue Léopold Jouancour : Approuvé le 18/05/1909
- 2 - Rue Pasteur : Approuvé le 27/01/1888
- 3 - Rue Faidherbe : Approuvé le 28/05/1909
- 4 - Rue Victor Hugo : Approuvé le 20/09/1900
- 5 - Rue Floquet : Approuvé le 28/01/1904

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

D.D.E de la Somme. Subdivision d'Amiens.

42 rue Alexandre Dumas.

80000 AMIENS

03.22.33.56.80

Mairie de la Commune.



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique GEODE
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères.

Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

2096

Caractéristiques de la servitude :

Caractéristiques des points géodésiques situés sur la commune de GENTELLES :

** Intitulé "GENTELLES" et situés dans le village :*

- borne en granit gravée "IGN".

a) clocher : Croix : centre,

b) Château d'eau : trou d'homme centre : axe et sommet,

c) Château d'eau : cuve : repère bronze

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*Institut Géographique National - Agence Régionale NORD - PAS DE CALAIS -
PICARDIE*

44 bis rue Jean Bart . BP 275.

59019 LILLE CEDEX

03.20.49.62.00



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique 13
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Acte instituant la servitude :

D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).

Date de l'acte :

27/06/1980

N° ligne :

777

Mise à jour demandée le :

Caractéristiques de la servitude :

*Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :
2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy.*

Année de pose : 1980.

Pression maximale de service : 67.7 bar.

Catégorie d'emplacement : A.

COS maxi admissible : 0.04.

D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).

Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

G.D.F. - D.T. Région Nord

Département Réseau EST (ZGAU)

671 rue Maurice CAULLERY - ZI de Dornignies

59500 DOUAI



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

ISEE de la commune : 376

Servitude d'utilité publique 13
Applicable sur GENTELLES

Objet de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution d'eau.

Instituant la servitude :

P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).

Date de l'acte :

19/06/1969

N° ligne :

762

Mise à jour demandée le :

Caractéristiques de la servitude :

*Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations
cylindriques 200 et 300 mm) :*

*Largeur non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :
3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.*

Date de pose : 1969.

Pression maximale de service : 67.7 bar.

Catégorie d'emplacement : B.

Vitesse maxi admissible : 0.40.

P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).

*Servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis,
fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.*

*Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de
l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.*

La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

D.F. - D.T. Région Nord

Département Réseau EST (ZGAU)

11 rue Maurice CAULLERY - ZI de Dorignies

59500 DOUAI



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique I4
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

874

Caractéristiques de la servitude :

Lignes moyenne et basse tension : le réseau moyenne tension (<63 kv) est reporté sur le plan des servitudes au 1/5000 ème ou fait l'objet d'un plan à une autre échelle. Pour plus de précision se rapprocher du service responsable du réseau.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique PT3
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

*Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes
et installations téléphoniques.
En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble
doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi
de 3m).*

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

2097

Caractéristiques de la servitude :

*Présence d'ouvrages souterrains (câbles enterrés ou conduites souterraines)
Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes
et installations de télécommunications.
En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3 mètres axée sur le
câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non
aedificandi de 3m).
Ces câbles sont reportés sur les plans de servitudes au 1/5000.*

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Inconnu

FRANCE TELECOM - Direction des Télécommunications de la Région Picardie.
20, avenue Paul Claudel
80050 AMIENS CEDEX 1 03.22.49.11.11



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

*FRANCE TELECOM - Unité d'Infrastructure Réseaux de Picardie
Gestion Patrimoine*

20 avenue Paul Claudel

80050 AMIENS CEDEX 1

03.22.49.27.19



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 376

**Servitude d'utilité publique T5
applicable sur GENTELLES**

Intitulé de la servitude

Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).

Acte instituant la servitude :

Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)

Date de l'acte :

16/01/1996

N° ligne :

1389

Mise à jour demandée le :

Caractéristiques de la servitude :

Aérodrome d'AMIENS-GLISY

Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles.

Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)

Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régleme la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toute nature.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Régionale de l'Aviation Civile Nord.

9, rue de Champagne

91200 ATHIS - MONS

01.69.57.60.00